Indigenous Peoples' Global Dialogue with the World Bank's Forest Carbon Partnership Facility (FCPF)

9 - 11 December 2012 Millennium Hotel, Doha, Qatar

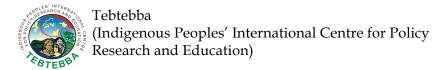
Projet de rapport final

DIALOGUE ENTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES D'AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD ET LE FONDS DE PARTENARIAT POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS DE CARBONE FORESTIER (FCPF)

> Lima - Pérou 22, 23 et 24 août

.....

Hosted by:





Projet de rapport final

DIALOGUE ENTRE LES PEUPLES AUTOCHTONES D'AMERIQUE CENTRALE ET DU SUD ET LE FONDS DE PARTENARIAT POUR LA REDUCTION DES EMISSIONS DE CARBONE FORESTIER (FCPF)

Lieu: Lima - Pérou Dates: 22, 23 et 24 août

1. Introduction

Les Peuples Autochtones d'Amérique Latine et des Caraïbes sont nombreux, variés, et vont de l'extrême nord du continent jusqu'à l'extrême sud. Au cours des dernières années, la coordination organisationnelle s'est renforcée, particulièrement pour tout ce qui a trait au changement climatique et aux forêts ainsi que pour la question de la demande historique de terres qui s'immisce de plus en plus dans le débat. Néanmoins, beaucoup de Peuples Autochtones ne savent que très peu de choses sur la question et craignent REDD+ autant qu'ils craignent les industries extractives, les infrastructures énergétiques, le transport continental, l'invasion permanente des industries minières, l'abattage des arbres et l'expansion des zones agricoles industrielles et de petite échelle qui détruisent leurs territoires et contribuent à la destruction de leurs modes de vie traditionnels.

Le slogan « Pas de droits, pas de REDD » a été entendu par presque tous les peuples de la région, qui malgré des avancées significatives au cours des dix dernières années continuent de faire preuve de méfiance à l'égard d'une grande majorité de gouvernements de la région. Les progrès significatifs réalisés dans le domaine du droit international ayant trait aux Peuples Autochtones ont été mis en œuvre de manière incohérente et incomplète dans la majorité des pays, et les processus de dialogue initial portant sur le R-PP ont également été insuffisants dans la plupart des pays. Les exemples relativement positifs tels que les projets éducatifs ou de diffusion de l'information partagés par les gouvernements de Colombie, Paraguay, Nicaragua et les organisations autochtones n'ont pas été suffisamment diffusés pour permettre d'instaurer la confiance au niveau régional dans les processus préparatoires REDD+ avec une participation pleine et effective et des négociations politiques multisectorielles menées de bonne foi en vue d'établir de nouvelles politiques ayant trait à l'occupation des sols et aux ressources naturelles.

De nouvelles propositions telles que REDD Autochtone de la COICA qui représente les neufs pays de l'Amazone visent à promouvoir la coordination directe entre le financement public pour la REDD et les nouveaux investissements dans la titularisation, la délimitation, la reconnaissance juridique des titres fonciers pour les territoires collectifs, la gouvernance forestière, la gestion des forêts à assise communautaire et le « bon vivre ». Tous ces points ont fait l'objet d'analyses et de discussions insuffisantes en Amérique Centrale et dans le Cône Sud pour permettre d'avantage d'unité par



rapport à l'agenda autochtone régional à long terme. Beaucoup d'organisations autochtones dans la région voient la Banque Mondiale avec une même méfiance, et ne conçoivent pas les questions liées à REDD et au FCPF de manière isolée mais plutôt comme étant liées à des investissements continus dans les secteurs moteurs de la déforestation au niveau régional et à la prolifération des « cowboys du carbone » désireux d'un marché du carbone.

En dépit de cela, la question des garanties REDD est au cœur des discussions sur les problèmes de longue date des peuples de la région et a d'avantage de continuité et de clarté concernant les objectifs et le processus. Un dialogue productif est possible et souhaité par la majorité des organisations, particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de la R-PP dans près de 15 pays de la région, l'examen des politiques de garanties de la Banque Mondiale et l'établissement d'un cadre méthodologique pour le fonds carbone.

2. Remerciements

L'organisation d'un dialogue entre les représentants des Peuples Autochtones, de la société civile, des banques multilatérales et les gouvernements de plus de 15 pays représente un grand défi logistique et organisationnel. Dans ce cas, il a été partagé par COICA, un comité de pilotage réunissant les chefs de file et l'équipe de gestion du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF). Malgré certaines lacunes dans l'organisation de l'évènement, pratiquement tout le monde était présent, ce qui a permis l'instauration d'un dialogue interactif. Nous remercions sincèrement les organisateurs pour leurs efforts constants pour mener à bien cet évènement. Nous adressons également nos remerciements à tous les représentants du Comité des Participants des gouvernements du Pérou, Mexique, Nicaragua, Paraguay et Suriname. Pour finir nous remercions particulièrement les interprètes, nos amis à Miramar Tours, le personnel de l'Hôtel Mélia Lima, l'équipe des facilitateurs ainsi que les bénévoles de DAR et WWF Pérou pour leur collaboration à cet évènement.

3. Contexte

Les Peuples Autochtones de la région Amérique Latine et Caraïbes sont parmi les plus vulnérables et les plus affectés par le changement climatique, étant donné leur forte dépendance aux ressources naturelles. Leur dépendance aux ressources naturelles pour leur bien-être économique, culturel et spirituel les met en danger face aux variations climatiques. Cette situation est aggravée par la nature fragile et vulnérable des écosystèmes et des terres qu'ils utilisent. De plus, les Peuples Autochtones sont d'avantage exposés de par les possibles restrictions liées à leurs activités traditionnelles. Par exemple : l'accès à leurs forêts traditionnelles pour leur utilisation personnelle du bois, des plantes médicinales, de la chasse et de la pêche, etc. Par ailleurs, le Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) a reconnu l'importance des populations autochtones en intégrant spécifiquement la question dans son étude de cas dans le rapport d'évaluation /AR5 (IPCC-XXXI/Doc 20, Rev. 1). Néanmoins à l'heure actuelle, les Peuples Autochtones n'ont pas joué un rôle important dans le dialogue, la prise de décision ou les activités liées au changement climatique.



Afin de mieux comprendre ces changements et d'administrer les forêts et leurs terres, les Peuples Autochtones doivent avoir accès à toutes les informations pertinentes et jouer un rôle actif dans les discussions sur le changement climatique et REDD+. Ainsi, en 2011 plusieurs organisations autochtones aux quatre coins du monde ont demandé à la Banque Mondiale de lancer une série de dialogues avec le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF).

En réponse à la demande des organisations autochtones, le FCPF a lancé une série de dialogues globaux et régionaux qui s'inscrivent dans ses efforts pour renforcer la capacité des Peuples Autochtones et promouvoir leur participation pleine et effective dans les processus REDD+ dans leurs pays respectifs. Lancé en septembre 2011 à Guna Yala puis poursuivi avec le dialogue régional africain à Arusha en Tanzanie au mois de mai de cette année, le dialogue de la région Amérique Latine est le troisième d'une série de cinq évènements autorisés par le Comité des Participants FCPF au titre de la résolution PC10/2011/1. Un dialogue régional en Asie en septembre sera suivi d'un dialogue final à Doha en décembre 2012. Les dialogues constituent un point de départ, pas une fin en soi, pour poser les bases d'une coordination et d'une participation plus juste, transparente et effective.

4. Ordre du jour et objectifs

L'objectif de l'atelier était de constituer un socle pour instaurer la confiance et permettre l'échange d'informations, renforçant ainsi la collaboration et la coordination entre les représentants des Peuples autochtones et les acteurs pertinents du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF). Ce dialogue apportera également des éléments importants du dialogue régional et du processus global. L'ordre du jour définitif est attaché en annexe 1.

5. Sessions

L'évènement a été divisé en quatre séances de travail, pour utiliser le temps à meilleur escient. La première journée, le 22 août a été consacrée à une réunion interne des organisations autochtones. La seconde journée, le 23, a été consacrée à écouter et poser des questions sur les présentations informatives de la Banque Mondiale centrées sur la mise en œuvre des garanties sociales et environnementales alors que la troisième et dernière journée a été divisée en deux pour permettre un débat interne et des délibérations entre les organisations le matin et un dialogue avec tous les acteurs dans l'après-midi.

5.1. Réunion interne des chefs de file régionaux autochtones

L'objectif de cette première journée était de partager les expériences de différents pays et se mettre d'accord sur des points communs à proposer à la Banque Mondiale comme possibilités pour des étapes ultérieures à franchir en vue de trouver des solutions aux problèmes régionaux. Comme il s'agissait d'un groupe hétérogène et qui n'avait pas précédemment abordé les questions ayant trait à REDD+, nous avons souhaité un large échange avec la volonté de mettre tous les points de vue et



toutes les préoccupations sur la table sans esquiver le débat afin d'être en mesure de comprendre les différentes expériences et les tendances présentes.

Plusieurs chefs de file dans la région ont fait des présentations sur l'état d'avancement des R-PP dans leur pays respectifs puis une discussion a eu lieu sur les mesures que les gouvernements de la région avaient prises ou non vis-à-vis de la préparation REDD. Malgré quelques actions prises par beaucoup de gouvernements dans la région, personne n'a réellement vu les efforts au niveau de la rédaction des R-PP qui donneraient l'exemple d'une participation pleine et effective telle qu'elle devrait être, à l'exception possible de la Colombie où les efforts au niveau du dialogue initial et de la diffusion de l'information ont été plus soutenus que dans d'autres pays de la région.

Dans la majorité des pays, une participation limitée dans la rédaction des R-PP a été soulignée, avec des ONG techniques et souvent internationales jouant un rôle clé avec peu d'information des capitales et encore moins de diffusion de l'information au niveau national et local ou créant de nouvelles possibilités pour une large participation. Dans certains cas dans lesquels le gouvernement a travaillé sur différentes versions de projets R-PP sur des périodes de temps plus longues, tel que le Nicaragua, la participation pleine a été possible au niveau régional, local et les structures de gouvernance autochtones, apportant de bons résultats en termes de qualité de document R-PP et d'idées relatives aux stratégies nationales REDD. Au Guatemala et au Panama, qui ont également eu plus de temps, des plateformes ont été lancées pour une participation plus effective mais le besoin de suivi, de continuité et la nécessité d'aller de l'avant a été freinée par des désaccords parmi CONAPIP, le gouvernement et ONU-REDD au Panama.

La situation au Mexique a également été abordée, ce pays étant chef de file au niveau régional dans le domaine du changement climatique, y compris l'appui à la gestion forestière à assise communautaire et la participation des Peuples Autochtones dans les négociations internationales. Malgré un bon départ dans ce pays, avec les ateliers régionaux EESS y compris la création de groupes de travail sur le EESS et l'élaboration d'un protocole de consultation, le processus s'est enlisé et le gouvernement doit toujours signer une convention de donation avec le FCPF, ce qui retarde la mise en œuvre du EESS et le processus national consultation et de participation. Dans le même temps, le gouvernement a pris des mesures avec des investissements significatifs dans les actions initiales et stratégies REDD, incluant des fonds du Programme d'Investissement pour la Forêt (PIF), la Banque Mondiale, les Etats-Unis d'Amérique et la Norvège sans avoir initié le EESS dans le cadre du processus FCPF, créant ainsi une certaine confusion sur ce que devrait être le processus et si les garanties s'appliquent réellement ou non.

Dans presque tous les pays, les gouvernements ont eu tendance à investir dans des nouveaux systèmes pour mesurer les flux de carbone forestier, sans s'engager dans le même temps à investir dans le renforcement de la gouvernance forestière pour véritablement contrôler les moteurs de la déforestation. La focalisation sur la mesure du carbone progresse bien plus rapidement que les discussions nationales sur les moyens de réduire la déforestation et des situations telles que la Guyane où les « paiements contre résultats » ont déjà commencé à être versés, soulevant le doute



que REDD soit utilisé pour poursuivre la mise en œuvre des modèles actuels de développement en prétendant que la déforestation n'augmente pas.

De même, le fait que dans beaucoup de pays de la région les investissements non basés sur des consensus et mal planifiés se poursuivent pour les autoroutes, les barrages hydroélectriques, les hydrocarbures, l'exploitation minière, les plantations et l'agriculture industrielle en utilisant des prêts issus des même banques et pays donateurs faisant la promotion de REDD conduit à se poser de sérieuses questions quant à savoir si les discussions sur REDD sont menées de bonne foi, notamment chez les communautés qui sont touchées par l'impact socio-environnemental négatif de ces investissements « business as usual », même lorsque des progrès ont été fait au niveau des législations nationales comme c'est le cas au Pérou. La question de l'insécurité, qu'elle soit la conséquence du trafic de drogue ou des conflits armées persistants dans la région et son rôle dans la déforestation doit encore être intégrée à l'analyse et la discussion.

Cette analyse complète ainsi que des préoccupations très similaires des organisations autochtones de la majorité des pays de la région doit constituer la base pour une discussion plus approfondie avec la Banque Mondiale / l'équipe FCPF concernant la mise en œuvre des garanties. Alors qu'il y a une convergence du point de vue de l'analyse critique de la situation régionale vis-à-vis de REDD, il n'y a pas eu suffisamment de temps pour convenir de propositions pour des solutions détaillées.

Toutefois, beaucoup de propositions sont ressorties de la discussion telles que : plus d'investissement dans le renforcement des organisations autochtones, un processus pour le transfert d'information et de technologie concernant les savoirs traditionnels, un programme pour cartographier les forêts autochtones aux fins de délimiter leurs territoires, création d'une équipe pour modifier les régulations et garanties de la Banque Mondiale et garantir l'adaptation au contexte national, modifier les conditions nationales de la Banque Mondiale, plus d'investissement en matière de temps, de ressources et d'information au niveau infranational pour améliorer le travail préparatoire pour REDD, étant donné qu'il faut d'avantage de préparation pour permettre des discussions plus équitables, plus de respect pour les autorités/gouvernance autochtone ancestrale, réunir les conditions pour le dialogue avec le FCPF (élaborer un protocole, formaliser le dialogue, mettre en place un moratoire jusqu'à ce que la situation de la participation des Peuples Autochtones soit résolue), et des ajustements règlementaires/juridiques entre le droit international sur les Peuples Autochtones et les réglementations de la Banque Mondiale.

Il a été convenu de soumettre à la Banque Mondiale un document de base contenant les propositions. Un petit comité de rédaction a été formé.

5.2. Dialogue entre le FCPF et les représentants autochtones

Après une petite cérémonie autochtone du Cône Sud, Edwin Vásquez de COICA a initié la séance en déclarant : « Le cœur des autochtones est suffisamment grand pour intégrer toutes les personnes dans les propositions sur les garanties, les droits et REDD pour qu'elles puissent être respectueuses



des Peuples Autochtones. Au cours des derniers jours, nous avons rédigé une proposition qui ne va pas contre les intérêts de toutes les institutions, il n'y a aura pas de conflits mais des débats au cours de ces séances de travail ».

De même, le représentant de MINAM-PERU a déclaré « Nous travaillons avec vous, avec les Peuples Autochtones qui sont nos partenaires pour la préservation » avant de souhaiter à tous une journée fructueuse. Benoit Bosquet du FCPF a fait part de sa reconnaissance pour l'invitation au dialogue et a déclaré : « Nous sommes ici de bonne foi pour écouter, parler et mieux comprendre comment nous travaillerons ensemble dans le futur ». Il a également mentionné que « dans certains cas, les interventions de la Banque Mondiale ont eu un impact négatif sur le Peuples Autochtones, d'autres ont eu des impacts positifs ». Ces journées vont permettre à chacun de tirer des enseignements ».

Au cours de la seconde journée d'atelier, il y a eu plusieurs présentations par le FCPF et les Peuples Autochtones. Chaque présentation a été suivie de questions/réponses qui ont permis aux Peuples Autochtones d'exprimer leurs préoccupations, leurs propositions et de poser des questions auxquelles ont répondu les membres de la Banque Mondiale. Par la suite, une synthèse des discussions a été présentée sous la forme de questions/réponses. Faute de place, nous n'avons pas inclus l'ensemble des questions et des réponses mais nous avons sélectionné un échantillon représentatif.

Les présentations de la Banque Mondiale sont disponibles (en espagnol) sur : www.forestcarbonpartnership.org/fcp/node/684

5.2.1 Introduction au FCPF

Benoit Bosquet, FCPF-FMT, a fait la présentation suivante: FCPF: Vue d'ensemble et participation des Peuples Autochtones.

Questions: C'est la théorie qui vient d'être présentée mais la réalité est bien différente. Les R-PP ne sont pas objectifs et sont en faveur du marché des crédits-carbone, facilitant ainsi une « conspiration du carbone ». Le FCPF ne peut pas ignorer cela. Quelles mesures doivent être prises par le FCPF à cet égard ? Quelles mesures prendra le FCPF pour garantir le respect des propositions alternatives autochtones qui se placent en dehors du marché des compensations carbone ?

Réponse: Chaque pays doit décider s'il souhaite ou non le marché du carbone. Aujourd'hui nous avons un marché volontaire, il n'y a pas de marché officiel. Les pays doivent comprendre le cadre juridique d'un marché. Ces choses comme la spiritualité, les droits, etc. ne sont pas négociables. Le marché est composé d'initiatives volontaires, elles ne devraient pas être obligatoires. REDD Autochtone peut constituer une alternative aux activités concrètes et ne doit pas être rejeté. Nous devons comprendre comment fonctionne le pilotage des initiatives, à la fois dans leurs succès et dans leur échecs, car leur diversité vaut mieux que beaucoup de similitudes.



Question: Dans le cadre international, il existe des réglementations concernant les droits des Peuples Autochtones, la pleine participation et le droit à la consultation. Il doit y avoir une participation pleine et effective tout au long du processus. Ces points restent assez vague en matière de contextualisation. Le territoire porte en lui une valeur spirituelle et le processus porte une valeur économique. Ce sont deux conceptions différentes et il faut un mécanisme de débat.

Réponse: Très pertinent. Nous souhaitons travailler avec vous pour comprendre ce que l'on entend par large consultation, quand doit-il y avoir des délégations, qui décide. Il y a beaucoup d'enseignements à tirer des expériences, des actions concrètes sur le terrain. Le FPIC est un très beau concept, mais comment s'inscrit-il dans le cadre de REDD ? Il est important de savoir si des éléments concrets existent.

Question: Dans mon pays la Guyane, le processus de consultation était plus un processus de réunions courtes avec les moyens logistiques fournis pour attirer les gens. Il n'y a pas eu de consultations effectives. Si nous ne sommes pas impliqués au niveau local, ce processus ne pourra pas être couronné de succès. Ceux d'entre nous qui suivent ce processus souhaiteraient qu'il soit plus transparent.

Réponse: Nous avons souvent entendu des préoccupations de vos institutions concernant le processus de consultation. Une réunion de deux heures telle que vous avez mentionné n'est pas un processus de consultation. Le défi que vous mentionnez est de taille et il doit requérir toute notre attention, le renforcement des capacités. Vos communautés sont isolées, il faut trouver un moyen d'y faire parvenir l'information. Il y a un besoin de renforcement des capacités. La BID est le partenaire en charge de ce défi pour la Guyane. Ce n'est pas juste une question d'argent, il est très important que ce processus soit fait correctement, pour créer un environnement favorable permettant de progresser. La Guyane a été un chef de file dans certains processus REDD, mais cela ne signifie pas que tout a été fait correctement.

Question: Le FCPF nous expose à une situation de vulnérabilité en permettant aux états de prendre des décisions portant sur nos territoires. Comment le FCPF garantit la conformité avec les garanties ? Le FCPF a-t-il envisagé d'appuyer des initiatives proposées par les Peuples Autochtones telles que REDD Autochtone ou le Fonds Environnemental Autochtone au Mexique ?

Réponse: Le FCPF, par le biais du gouvernement, travaille avec les organisations autochtones. Notre politique est d'impliquer les Peuples Autochtones. Il est possible que dans le processus de formulation d'un R-PP, tous les groupes et toutes les personnes ne puissent pas s'exprimer car il est très difficile de faire cela au niveau de la formulation d'une proposition. Mais par la suite, dans l'élaboration d'une proposition REDD nous devons prendre en compte la majorité. Les équipes de la Banque Mondiale ont débattu de cela. Tout cela a fait l'objet d'une discussion. L'objectif est d'obtenir une majorité des groupes.



Les garanties doivent être vérifiées. Elles sont mises en œuvre par les gouvernements. Le groupe de la Banque Mondiale contrôle la mise en œuvre. Nous discutons sur le fait qu'un mécanisme de contrôle indépendant soit intégré dans la préparation et le rapport à mi-parcours. Au Congo, un consultant indépendant a été recruté pour le processus. Dans tous les cas, le reste des mécanismes tels que le groupe d'inspection et les mécanismes des Nations Unies ont le droit et le devoir d'agir. Cela vient s'ajouter aux mécanismes existants.

Les discussions ont lieu dans chaque pays: chaque proposition doit être prise en compte et faire l'objet d'un débat en termes de bénéfices, avantages et inconvénients. Il n'y a pas d'appui exclusif pour REDD Autochtone, il n'a pas non plus été rejeté. Nous devons le comprendre et le prendre en compte. En Argentine, la responsabilité nous échoit de suivre la mise en œuvre des activités. Nous ne mettons pas en œuvre les activités, cette responsabilité incombe au gouvernement. Nous avons une responsabilité. Il existe des mécanismes pour garantir la bonne mise en œuvre de toutes les réglementations, y compris les garanties. S'il n'y a pas de cadre préparatoire, si les réglementations ne sont pas claires, il sera difficile de mettre en œuvre REDD dans le pays. C'est pourquoi il est important que tous les pays progressent dans la phase de préparation.

Question: Comment pouvez-vous garantir que l'état suivra les directives FCPF ? Si le FCPF ne régule pas les marchés, il en fait la promotion et devrait garantir les droits territoriaux. Dans le même registre, il n'existe pas de droit non négociable, qui est le droit préexistant à la terre. Comment prévoyez-vous de garantir cela ?

Réponse: Il est de notre responsabilité de suivre la mise en œuvre des activités. Nous ne les mettons pas en œuvre. Le gouvernement est responsable de cette mise en œuvre, et si nous n'assumons pas nos responsabilités, il est possible d'avoir recours au groupe d'inspection pour garantir une bonne mise en œuvre y compris des garanties. Le FCPF ne promeut pas les marchés comme unique solution, nous ne sommes pas contre le marché, nous ne disons pas que les pays devraient l'avoir. Le marché doit avoir un cadre. Un marché n'est pas quelque chose d'abstrait, il doit avoir des règles qui doivent faire l'objet d'un débat lors de la phase préparatoire.

Question: Il y a plusieurs acteurs. Comment est le dialogue entre le FCPF et le PIF ? Nous devons en savoir plus sur le système de plainte dont vous avez fait mention. Les capacités locales ne sont pas suffisamment bonnes pour permettre une participation effective au Pérou.

Réponse: Dans le cas du FCPF et du PIF, il y a de très bonnes opportunités pour garantir la coordination. Le FCPF est venu en premier, suivi du PIF, mais notre rôle doit être mieux défini. Les études ont déjà débuté pour un plan d'investissement. Nous allons mener des études détaillées sur la déforestation, pour avoir des contributions à intégrer dans la stratégie REDD. Au Pérou, il y a beaucoup d'acteurs qui y contribuent et il échoit au FCPF de coordonner ces activités et ces initiatives.



Question: Dans le cas du Panama, la Banque Mondiale a appuyé les initiatives au préalable des discussions et de la participation à leur élaboration. Trente mois après le début du processus, ONU-REDD a disparu du processus et travaille uniquement avec les acteurs de son choix, ce qui crée de la méfiance. Les Peuples Autochtones ne sont pas certains de vouloir poursuivre les discussions, nous avons été utilisés pour approuver un programme gouvernemental tout en ne participant pas effectivement. Cela nous pousse à nous interroger pour savoir s'il y a eu dans les faits une conformité avec les garanties. Si nous cessons de travailler avec l'initiative ONU-REDD, quelle est notre alternative? Une question concerne le régime foncier: qui sont les détenteurs et qui sont ceux qui possèdent un titre foncier? Maintenant l'état veut être le propriétaire des territoires qui ont déjà été attitrés aux Peuples Autochtones.

Réponse: Du point de vue du PNUD/ONU-REDD, il me semble que la situation est compliquée. Cela a été quelque peu frustrant et un processus très long : les tables rondes nationales n'ont pas encore été mises en place, le gouvernement n'a pas une vision du potentiel pour REDD+ dans le pays, beaucoup d'informations n'ont pas encore été organisées. Il est important d'avoir une communication, un renforcement des capacités, de faire des consultations mais avec qui et sur quoi ? Le gouvernement n'a pas une telle clarté. Nous comprenons que c'est une activité qui demande du temps. Récemment, nous avons commencé la rédaction de rapports périodiques tous les six mois pour contribuer à l'information sur les progrès réalisés dans chaque pays, avec les opinions de toutes les agences ainsi que les gouvernements. Lors de la dernière réunion, il a été décidé d'avoir une section spécifique par les Peuples Autochtones. Je partage votre frustration, nous sommes dans le même bateau.

Question: Il y a eu plusieurs conflits au Mexique: la mise en œuvre du R-PP sans la participation des Peuples Autochtones, dans un processus mené par des ONG avec des conflits dans différents territoires autochtones. Les moteurs de la déforestation incluent l'abattage illégal et le trafic de stupéfiants entre autre. En matière de projets pilotes, comment est-il possible que le FCPF ait autorisé ces projets pilotes sans qu'il n'y ait eu de consultation en vertu des règlementations de la DDPA et de la Convention 169 de l'OIT? Les garanties sont volontaires, conformément à Durban et Cancun, nous autres au FCPF ne pouvons être que de simples observateurs. Les projets de services écosystémiques sont financés par les fonds de la Banque Mondiale et ceci a créé une dette dans plusieurs cas parmi les ejidatarios [membres des 'ejidos,' un système de propriété foncière communale], les forêts naturelles ont été remplacées par des forêts de pin et d'eucalyptus pour les services hydrologiques, les savoirs traditionnels se sont perdus, ainsi que la biodiversité. La Banque Mondiale continuera-telle dans cette relation en tant que participant? Les mécanismes de participation n'existent pas au Mexique, il s'agit principalement d'ONG avec une ou deux personnes autochtones.

CONAFOR: Le FPIC figure déjà dans notre législation et nous débattons sur la manière de le mettre en œuvre. Il existe des mécanismes et des plateformes de plainte où ces questions peuvent être abordées. La plateforme pour la participation est le CTC (Comité Technique Consultatif de REDD). S'agissant des projets pilotes, il faut comprendre qu'il n'y a pas de chevauchement entre les phases de mise en œuvre de REDD, il n'y a aucun moyen de stopper tous les processus dans un pays. Ce que nous voulons, c'est organiser les choses de la meilleure manière possible. La manière dont le R-PP é



été fait au Mexique n'était pas idéale mais c'est ce qui a été fait. Il y a un chevauchement des phases. Les phases de Cancun ne sont pas consécutives. Il est admis que dans la réalité il y a un chevauchement, pas uniquement entre le FCPF et le PIF. Des millions de Dollars affluent, nous ne pouvons pas appuyer sur pause. Nous souhaitons que les choses soient mieux organisées dans le futur. REDD+ s'inscrit dans une réalité très complexe. C'est trop chaotique.

5.2.2 Garanties sociales et environnementales

Il y a eu deux présentations durant cette session: L'application des garanties dans le FCPF, les décisions de Cancun et Durban concernant les garanties REDD+ et les Peuples Autochtones, par Kenn Rapp, FCPF-FMT, et Marie Brown, Banque Mondiale; et Une évaluation stratégique socioenvironnementale et ses applications aux processus REDD+ en Amérique Latine, par Alonso Zarzar, Banque Mondiale.

Question: Le processus EESS au Mexique a mis en place des ateliers avec 5 participants autochtones, la majorité des participants était composée d'ONG et du gouvernement. La sélection des directives pour les actions de mise en œuvre ont laissé de grandes lacunes par rapport aux droits autochtones. L'EESS a une bonne méthodologie, néanmoins les apports n'ont pas été gérées. Le groupe de suivi n'a pas un rôle clairement défini et nous ne savons pas quelle direction suivra ce processus.

Réponse: Nous savons que l'EESS est source de problèmes et de désaccords. Nous avons pris en compte les préoccupations avec beaucoup de sérieux afin d'y apporter des solutions durables. C'est un processus de construction. Il y a beaucoup à apprendre et un atelier ne représente pas l'ensemble du processus.

Question: Une préoccupation concernant l'EESS: Le Costa Rica a déjà signé une convention de donation mais n'a pas mené les consultations et il n'y a aucun accord avec les populations autochtones. Plusieurs organisations ont participé et nous observons que les contributions n'ont pas été reprises dans les textes. Les états ont l'obligation de recueillir les orientations. Il y a une contradiction. Que se passe-t-il quand il n'y a pas d'accords avec les organisations nationales ?

Réponse: Au Costa Rica, ainsi que dans les autres pays où œuvre le FCPF, les prêts et les donations de la Banque Mondiale ne peuvent pas promouvoir quelque chose qui est en contradiction avec le cadre législatif du pays. Les politiques de garanties peuvent exiger que les états aillent au-delà de leur législation nationale, mais pas à son encontre.

Question: La BID et la Banque Mondiale sont présentes au Guatemala, et la préoccupation est la suivante : comment fonctionnent leurs politiques ? Comment définir celle qu'il faut utiliser ? Au niveau régional, il n'y a pas de politique de mise en œuvre des garanties claire.

Réponse: C'était la raison pour laquelle l'Approche Commune a été encouragée, afin que les normes soient plus rigoureuses. Une fois l'Approche Commune approuvée elle peut être entièrement mise



en place et un travail conjoint doit être mené avec la BID pour voir s'il existe des différences au niveau des garanties qui peuvent être gommées. Actuellement, nous attendons que la BID approuve l'Approche Commune afin qu'elle puisse être mise en œuvre intégralement. Nous travaillerons en vue de combler les lacunes pour garantir une meilleure protection.

Question: Il y a un certain degré d'incohérence dans l'élaboration des garanties axés sur les scénarios futurs, mais cela a été reconnu et par conséquent les garanties devraient être actuelles et pas uniquement futures, ou il y aura des conflits ingérables. La COICA propose des garanties initiales : la reconnaissance juridique des titres fonciers, enregistrement des initiatives initiales, fonds pour garantir que les propositions autochtones soient respectées par les états, nous les Peuples Autochtones tenons un registre des entreprises privées qui sont moteurs de la déforestation. La Banque Mondiale et les gouvernements doivent cesser de se relancer la balle. Le FCPF doit prendre en main ses actions immédiates.

Réponse: Nous travaillons sans relâche sur cette question, étudiant les possibilités de transmettre l'information aux gouvernements. Ce n'est pas vrai de dire qu'elles ne s'appliquent que dans le futur, ce n'est pas le cas. Les anciennes garanties de la Banque Mondiale s'appliquent. En matière de réglementations pour un cadre social et environnemental, dans le futur, des gouvernements ont exprimés la volonté de les appliquer prochainement.

Question: Nous sommes préoccupés par l'appui de la Banque Mondial aux pays qui justifient la présence de garanties pour les Peuples Autochtones. La réalité est différente, les rapports ne sont pas toujours honnêtes. L'exemple du Mexique en est la preuve. Nous sommes parvenus à ce qu'un protocole de consultation soit intégré au CTC, mais c'est toujours sous forme de projet et ils ont accentué la pression sur nos épaules car la date butoir pour la soumission du rapport approche. Cela nous laisse penser qu'ils souhaitent substituer le protocole par une consultation. Comment la Banque Mondiale peut-elle garantir des rapports réalistes ?

Réponse: Concrètement, grâce à l'analyse et la supervision, en mandatant des équipes de vérification notamment sur le terrain pour remédier aux irrégularités là où les actions doivent être prises.

Question: Au Surinam, il y a peu de place et d'opportunités pour informer nos peuples. Qu'est-ce qui peut être fait pour nous aider ?

Réponse: Le Surinam ne peut pas utiliser les ressources du R-PP jusqu'à ce que le Comité des Participants approuve le R-PP et que le gouvernement et le partenaire de mise en œuvre signent la convention de donation. Nous travaillons pour mobiliser des ressources pour appuyer l'élaboration du R-PP. Le pays peut également faire une demande pour des financements du Programme de Renforcement des Capacités.

Question: Les gouvernements doivent préparer un rapport sur le suivi des garanties et la société peut présenter des rapports parallèles. Concernant la question des Peuples Autochtones, différentes



normes s'appliquent également. Comment cela fonctionne avec les projets BID ? Quelles normes sont appliquées ?

Réponse: Nous avons parlé de l'implication des Peuples Autochtones les processus gérés par le FCPF: les ressources du fonds pour le renforcement des capacités des Peuples Autochtones ont été multipliées par quatre. Les observateurs représentant les Peuples Autochtones et la société civile qui accompagne les réunions du Comité des Participants nous informe également sur les processus de gouvernance du R-PP et diffuse l'information lors des réunions pour que les participants soient au courant. Il y a des exemples où les normes d'un partenaire sont moins strictes que celles de la Banque Mondiale et les plus strictes sont celles qui sont appliquées.

Question: S'agissant de la relation directe entre la Banque Mondiale et les états, les Peuples Autochtones sont clairement en situation défavorable. Il existe des moyens, des méthodologies et stratégies pour établir cette relation... Les Peuples autochtones sont un appendice des états. Tout au long de ce processus, les états ont eu des ressources économiques pour leurs politiques, ce qui n'est pas le cas des Peuples Autochtones. Quelle proportion de la somme qui va aux états revient aux Peuples [Autochtones] ? De plus, les états ont le pouvoir politique.

Réponse: Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un problème et qu'il se manifeste sous différents aspects. En Afrique, certains gouvernements ne reconnaissent pas l'existence de Peuples Autochtones dans certaines régions. Il peut y avoir des cas où les organisations autochtones reçoivent directement des fonds, comme par exemple pour les actions de renforcement des capacités et également du Fonds Carbone. D'autres entités non-étatiques peuvent recevoir des ressources d'une fédération autochtone. C'est le cas du Peuple One Suruí au Brésil, qui a reçu des ressources directement de REDD+. Ceci tant, des mécanismes existent au travers desquels les Peuples Autochtones peuvent recevoir des fonds de manière directe.

Question: Nous avons reçu beaucoup d'informations ce matin et il y a beaucoup de malentendus. Notre pays, la Guyane, a reçu beaucoup de ressources pour promouvoir la participation, le MRV entre autre. Le renforcement des capacités pour les Peuples Autochtones ne fait pas partie de ces initiatives.

Réponse: La situation en Guyane est complexe, avec la Banque Mondiale, le PNUD, la BID et le gouvernement norvégien qui canalisent tous les ressources en même temps. De plus, chacun a des politiques de garanties différentes et le gouvernement a très peu de capacité pour consulter et appuyer le développement des communautés.

5.2.3 FCPF: Processus en cours

Bien qu'il n'y ait pas eu de présentation lors de cette session, un espace a été créé pour discuter des partenaires de mise en œuvre multiples avec Benoit Bosquet, FCPF-FMT, María da Cunha, BID, et Pierre-Yves Guedez, PNUD.



Questions: Il y a des préoccupations au Honduras car le dialogue avec le gouvernement a été très discordant.

Réponse: Le PNUD au Honduras a travaillé avec les acteurs locaux afin de l'améliorer. Le projet de document est valide et il est important de souligner qu'il s'agit d'un document de travail qui fait l'objet d'améliorations constantes.

Question: Dans le cas du Panama, il me semble que le PNUD a les mains liées quand le gouvernement ne progresse pas. Nous attendons une réponse et il n'y a pas de réponse formelle du gouvernement et cela ne devrait pas être une opinion. Il nous est difficile de comprendre comment il peut exister des garanties alors que nous ne recevons pas de réponse adéquate de la part du programme. L'ONU-REDD a-t-elle la capacité de mener à bien un tel programme ? Les Peuples Autochtones ont été instrumentalisés et c'est la source de la méfiance. Comment réinstaurer un certain niveau de confiance avec le programme pour promouvoir la préservation ?

Réponse: PNUD: nous ne sommes pas les seuls à blâmer. Il est difficile de savoir comment avancer et comment procéder, tout est nouveau, REDD aborde des questions très sensibles et les choses se compliquent encore d'avantage. La manière de procéder pour permettre de répondre aux attentes a été de promouvoir les garanties, la participation et le renforcement des capacités. Quand on parle de REDD, nous parlons d'institutions qui ne sont pas habituées à travailler conjointement. Pour être en mesure d'apporter des fonds, nous devons travailler avec les institutions ayant un statut juridique, et cela a posé problème avec les règles administratives, les règles administratives juridiques. Savoir comment avancer au Panama constitue un défi, mais la chose la plus préférable est encore une fois de rassembler les acteurs afin de garantir la représentativité de tous dans le processus et analyser les alternatives aux réglementations juridiques. Nous sommes dans un bon moment pour cela. Nous avons peut-être suscité de fausses attentes en laissant croire que les fonds seraient disponibles dès la première année.

Question: En Guyane, notre gouvernement fait pression pour adopter d'autres méthodes agricoles qui sont très éloignées de nos pratiques traditionnelles. D'autres fonds ont été approuvés finissant par coopter les chefs de file des communautés. Nous avons commenté au PNUD que nous souhaitions un réexamen. Le PNUD poursuit sur sa lancé et ne nous écoute pas sous le prétexte que nous sommes des extrémistes. En Guyane, cela ne fonctionne pas. L'état ne respecte pas ses obligations. Le gouvernement ne recherche que l'argent et c'est tout. Les partenaires de réalisation disent que l'ensemble de la consultation a eu lieu mais ce n'est pas vrai. Il y a par exemple des objections de la part des mineurs par rapport à la demande des autochtones pour la reconnaissance de leurs terres.

Réponse: Ce qui a été approuvé concernant le financement provisoire était le concept. La prochaine étape consiste à préparer un document complet, où figureraient les différentes requêtes des communautés. Le PNUD n'est pas un acteur qui fera le travail du FCPF dans le pays, ceci étant, la BID



sera le partenaire de mise en œuvre pour le FCPF mais le PNUD canalise d'autres fonds comme le GRIF par exemple. Nous sommes conscients de ce problème en Guyane. Au cours de l'étape initiale, il y a eu des consultations minimales. Elles n'ont pas reçu de fonds du FCPF. La priorité portait sur les MRV et pas les consultations.

Question: L'ONU est désormais un partenaire au Surinam. Nous avons vu qu'il y avait un accord entre le FCPF et le PNUD, comment cela va-t-il fonctionner au Surinam ? Nous sommes un groupe ethnique et nos droits ne sont pas reconnus dans le pays. Quel sera le rôle du PNUD dans ce processus, particulièrement en ce qui concerne nos droits ?

Réponse: Faire respecter les droits des Peuples Autochtones est un défi... si l'on veut tout mettre dans le cadre de REDD cela ne fonctionnera pas. Au Paraguay par exemple, le processus a commencé par un protocole de consultation car rien de tel n'existait dans le cadre juridique national. Il a bien fallu commencer quelque part, et ceci pourrait représenter une alternative pour le Surinam. Les garanties de la Banque Mondiale constituent le point de départ pour les protocoles à appliquer au Surinam. Si les partenaires de mise en œuvre du FCPF en ont de plus stricts, ils devraient les utiliser.

Question: Les accords internationaux n'intègrent pas la convention 169 de l'OIT...Pour appliquer le processus REDD dans un cas où il y a des condamnations de la cour internationale, elles doivent être au-dessus des accords de la Banque Mondiale. Qu'est-ce qui a le plus de poids, les condamnations internationales ou l'Approche Commune parmi les banques ?

Réponse: Les statuts font référence aux instances internationales. Ce type de décisions internationales devrait être pris en compte et géré par le pays.

5.2.4 <u>Le "R-Package" et le processus préparatoire pour REDD+</u> - Kenn Rapp, FCPF-FMT

Question: S'agissant du caractère volontaire de la mise en conformité avec les exigences des différentes phases, jusqu'à quel point ces chevauchements sont-ils acceptable ? Comment peut-on empêcher les violations de droits dans les prochaines phases ?

Réponse: Le R-Package ne doit pas être perçu comme un rapport de mise en œuvre à mi-parcours, mais plutôt comme un outil pratiquement à la fin du processus préparatoire. Les pays doivent également soumettre des rapports de mi-parcours.

Question: Une préoccupation: à la fin de la première étape, l'auto-évaluation peut inclure des documents avec de jolis graphiques, de bons indicateurs reflétant la situation du pays du point de vue du gouvernement, mais comment la banques peuvent-elles savoir s'il s'agit de la vérité ? La promesse de Dollars passe avant tout. C'est dans ce contexte que le R-PP de la Guyane a été approuvé par le Comité des Participants. Une phase devrait être finalisée pour pouvoir en entamer une nouvelle dans le processus REDD.



Réponse: Le FCPF et le Comité des Participants sont toujours ouverts pour recevoir et prendre en compte les autres sources d'information et d'analyse des faits, y compris des organisations autochtones et la société civile.

Question: Pourquoi ne pas inclure des éléments plus forts dans ce package concernant la sécurité territoriale et que des fonds devraient être affectés à cela ? Dans le cas du Pérou, le projet est déjà en cours de préparation pour le PIF. Pourquoi le FCPF n'insiste pas sur la priorisation des fonds pour les questions territoriales ainsi que la référence carbone ? Pourquoi ne pas stipuler que ces initiatives initiales revêtent un caractère obligatoire et doivent être conformes aux obligations du package ?

Réponse: Il est vrai qu'il est possible d'identifier certaines lacunes dans la phase d'auto-évaluation qui conduira à la présentation d'un R-Package. Il est possible de faire figurer une recommandation sur la reconnaissance juridique des titres fonciers [saneamiento territorial], mais le R-Package n'est pas comme une nouvelle donation, c'est juste une évaluation dans laquelle le pays détermine s'il est prêt à passer à l'étape suivante de la mise en œuvre REDD+. Concernant les contrats qui ont déjà été signés en dehors d'un cadre juridique, je ne sais pas ce qui peut se produire dans le cas du Pérou. Au Congo, un contrat a été annulé faute d'un cadre juridique. Je suis d'accord pour qu'un contrat puisse être adapté quand il y a un cadre. Ils s'exposent à un certain degré de risque, dans la mesure où nous ne savons pas ce qu'il en adviendra.

5.2.4.1 - Peter Saile, FCPF-FMT, Programme de renforcement des capacités pour les Peuples Autochtones dépendants des forêts.

Question: Dans le cadre du processus, des ressources peuvent-elles être affectées à la promotion de la sécurité juridique territoriale ?

Réponse: L'argent ne suffit pas pour promouvoir la délivrance de titres de propriété. Il n'y a pas suffisamment d'argent pour promouvoir la délivrance de titres de propriété car nous parlons de petites donations de 50,000 et 75,000 Dollars US mais cela peut être utilisé pour documenter, étudier, et cartographier les problèmes territoriaux autour du processus préparatoire national REDD.

Question: Au Honduras, nous sommes au début du processus REDD, nous présentons un projet R-PP pour le moment. Concernant le renforcement des capacités, nous pensons qu'avant tout il est important de renforcer ceux qui dirigent le processus. Le projet R-PP a été élaboré sans notre participation et ils ne nous ont consultés qu'à la fin, ni plus ni moins.

Réponse: Les donations du fonds peuvent être utilisées pour des activités de formation et de renforcement au sein des organisations, tels que des ateliers de renforcement des capacités, études, appui technique aux propositions, réunions de travail, voyages pour participer aux réunions nationales et internationales, etc.



Question: Qui est renforcé par l'ensemble de ce processus ? Comment se renforcer sans garanties territoriales ? Si vous nous aidez à sécuriser nos terres, alors oui, nous serons renforcés.

Réponse: Un fonds de cette taille ne résoudra pas la situation territoriale, il est conçu pour appuyer les organisations autochtones en vue de dialoguer et travailler avec leur gouvernement sur le processus préparatoire national REDD. Afin de recevoir un financement du fonds, les organisations doivent avoir un statut juridique et un compte bancaire, mais les projets peuvent être présentés par plusieurs organisations et canalisés par l'une d'elles.

Question: Il a été dit qu'une partie de ce programme prend en compte les acteurs fondamentaux tels que les Peuples Autochtones et que les sommes sont affectées au renforcement des capacités. Il est bon de mentionner que l'état mexicain a fait l'annonce de projets connexes à REDD, mais la déclaration ne fait pas mention des Peuples Autochtones. Je souhaiterais savoir si la Banque Mondiale a des critères pour garantir que les états renforcent cette capacité ?

Réponse générale: Le programme de renforcement des capacités ne résoudra pas les problèmes fonciers ni ne permettra l'acquisition de titres, il peut contribuer en systématisant l'information concernant le lieu du problème et où se situent les communautés ayant besoin de reconnaître leurs titres fonciers. Ce n'est pas la Banque Mondiale mais le comité qui définira le contenu, les modalités, la procédure et sélectionnera les propositions.

5.2.5 Seconde réunion interne des représentants autochtones

La troisième journée a débuté par la poursuite des travaux internes des représentants autochtones. Ceci a commencé par la lecture du document élaboré par les participants autochtones pour le dialogue final avec la Banque Mondiale. Ce document a été élaboré au cours de l'atelier. Une première ébauche a été rédigée à la fin de la réunion des représentants autochtones le 23, suivi par des contributions axées sur les présentations et les discussions qui ont eu lieu le 24. Dans la déclaration, les organisations ont identifié deux axes généraux qu'ils souhaitent suivre avec la Banque Mondiale. D'un côté, l'idée d'un protocole a fait surface. Cela permettrait de formaliser d'avantage et d'apporter de la continuité à des discussions approfondies et plus systématiques entre la Banque Mondiale et les Peuples Autochtones, et peut ainsi constituer un socle pour parvenir à des accords contraignants et durables. D'un autre côté, de nombreux participants ont soulevé le fait que la poursuite de la mise en œuvre des processus REDD+ sans garanties du respect de leurs droits de Peuples Autochtones et de processus basés sur un consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause constituerait une violation de leurs droits. C'est pourquoi ils ont jugé nécessaire de faire une pause dans la mise en œuvre de REDD+ jusqu'à ce que les Peuples Autochtones et les états parviennent à un accord sur les règles du jeu. La situation diffère d'un pays à un autre, c'est pourquoi il sera nécessaire de rediscuter chaque point dans les discussions nationales. Dans un registre connexe, il a été fait mention du besoin de réformer les politiques autochtones de la Banque Mondiale et garantir qu'il n'y ait aucune dilution des droits substantiels et procéduraux des droits acquis au niveau politique jusqu'à maintenant.



Plusieurs propositions concrètes supplémentaires sont ressorties de cette discussion, bien qu'elles ne figurent pas dans la déclaration finale en tant que telle : renforcer les cadres à l'échelle nationale pour le suivi et l'évaluation, appuyer les processus d'évaluation indépendants des rapports à mi-parcours et R-Package, utiliser les fonds du Programme de Renforcement des Capacités pour appuyer la participation des organisations autochtones dans les processus EESS. Il devrait également y avoir la place pour des rapports parallèles des Peuples Autochtones pour la Banque Mondiale. Il faut utiliser les fonds provenant du Programme de Renforcement des Capacités pour appuyer un suivi indépendant et l'élaboration de rapports par les Peuples Autochtones. Les directives de la DDPA doivent être intégrées dans les politiques de la Banque Mondiale. Il faut demander au Comité des Participants de se prononcer contre les « cowboys du carbone » et demander aux pays d'adopter des mesures urgentes pour prévenir les violations des droits que ce type de contrat fait subir aux communautés. Créer une équipe politique-technique-juridique pour examiner les politiques de garanties de la Banque Mondiale et créer un groupe de travail de Peuples Autochtones et de la Banque Mondiale pour identifier les méthodes pratiques pour la mise en œuvre du consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. Le document final figure en annexe 3.

Les principaux points de la discussion finale sont présentés ci-dessous.

5.2.6 Présentation de la déclaration

La session a débuté par la lecture du document consensuel des organisations autochtones participantes. A la suite de la lecture, Benoit Bosquet du FMT a pu prendre la parole. Il a exprimé sa reconnaissance pour le travail réalisé et admis que les discussions étaient serrées et de longue haleine. Il a tout d'abord tenu à préciser que le FMT représente l'institution mais ne prend pas de décisions. Le FCPF est une alliance et le Comité des Participants est un organe décisionnel. C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de présenter et partager les déclarations avec eux. Il a demandé au groupe quelques éclaircissements :

- 1) Nous avons besoin d'éclaircissements concernant ce protocole international, de quoi s'agit-il et qui doit participer à ce processus ? Nous vous recommandons de nous faire parvenir une première ébauche du protocole afin d'en discuter de manière plus approfondie.
- 2) Paragraphe 2: cette première phrase peut être mal interprétée, merci d'en clarifier le sens.
- 3) Paragraphe 3: amoindrir les Peuples Autochtones et les communautés locales.
- 4) Création d'une équipe de personnes appropriées dans le domaine du renforcement des capacités: en se basant sur les propositions de ceux qui en seraient les intermédiaires, la Banque Mondiale garantira que ladite institution satisfasse aux capacités de gestion financière et de garanties. C'est une évaluation externe de cette institution. Nous soulignons qu'il faut éviter tout conflit d'intérêt, éviter les institutions qui participent déjà au Comité des Participants.



5) Dernier paragraphe : Que signifie la référence faite à un dialogue en octobre et un sommet mondial ? Nous sommes disposés à engager le dialogue, mais cela dépendra de ce que le Comité des Participants dira à la suite des questions budgétaires.

Ramiro Batzin a ensuite pris la parole et a répondu au nom des organisations autochtones pour apporter des éclaircissements :

- 1) Protocole international: nous comprenons que le FCPF est une alliance. L'idée de ce guide général est de nous permettre d'exprimer des questions de bon sens. Nous avons besoin d'une relation claire, permanente et institutionnelle avec la Banque Mondiale. Il y a un long processus d'apprentissage pour les deux parties. Nous avons besoin de rapports institutionnels. Il y a des lacunes qui nous rendent vulnérables. L'absence de mécanismes institutionnels ouvre la voie à la controverse. Le protocole est un guide, un ensemble de principes, rédigé conjointement afin d'organiser notre dialogue, un guide qui définit la nature des réunions (consultation, officiel, informel...).
- 2) Analyse approfondie: pas seulement au niveau des études, c'est parce que chacun des pays a élaboré un processus de dialogue dans lequel un document d'analyse a été élaboré. Nous avons organisé un atelier pour la région d'Amérique Centrale lors duquel nous avons analysé ce processus.
- 3) Politiques: Il existe des doutes concernant la conformité avec les politiques.
- 4) Représentants du dialogue de protocole : il est important de définir qui sera convié, un guide avec des principes.
- 5) Institution pour la question du renforcement des capacités : un guide avec les conditions préalables pour la définition de cette institution.

5.2.7 Session de clôture

Edwin Vásquez, coordinateur général de la COICA a déclaré: « Nous avons partagé beaucoup de points de vue au cours de ces dernières journées. Les processus REDD posent de nombreux défis... Nous remercions le comité d'organisation et les félicitons pour leur excellent travail. Nous adressons également nos remerciements à la Banque Mondiale pour l'appui financier et la confiance en l'organisation de cet évènement ».

Au nom du Comité Exécutif, je tiens à dire que ce dialogue a été très constructif. Nous avons parlé de manière claire et constructive. Il ne s'agit pas juste d'exprimer une opinion, c'est un processus. Le scénario est bien plus favorable qu'il y a vingt ans. Les parties intéressées ont fait montre de bonne foi et ceci constitue un point positif. Nous avons tiré profit de ce moment. Ceci doit constituer un socle pour nous permettre d'avancer, comme nous l'avons fait au cours de cette réunion. Demain à la première heure, nous travaillerons sur le projet de protocole! »



Benoit Bosquet, coordinateur FCPF a également tenu à remercier Juan Reátegui de la COICA ainsi que tous les membres de la COICA, l'équipe FCPF, le PNUD, la BID et les participants. Il a déclaré : « la question est épineuse, mais c'est une opportunité historique pour la planète. Nous allons poursuivre sur cette voie car la route est merveilleuse. Nous attendons la version finale de la déclaration. Nous nous reverrons à l'occasion du Dialogue Global à Doha et nous attendons vos idées concernant le protocole. Merci ».

6. Annexes

6.1. Ordre du jour

22 août 2012: Réunion interne des dirigeants régionaux

HEURE	ACTIVITE	RESPONSABLES
08:30 - 09:00	Inscription des participants autochtones	Secrétariat de l'évènement
09:00 - 09:20	Inauguration de l'atelier: Discours liminaire.	Comité de Direction
		Amadeo Martinez - CICA
		Miguel Palacin - CAOI
		Aucan Ulcaman – Conseil de tous les indiens
		Onel Masardule – Fondation pour la
		promotion du savoir traditionnel
		Organisateur:
		Edwin Vasquez - COICA
09:20 - 09:45	Présentation des participants	
09:45 - 10:00	Présentation de l'ordre du jour 22-24 août	Equipe de facilitateurs
	Explication de la méthodologie et des objectifs du	
	Dialogue Régional et de la réunion interne	
10:00 - 10:30	Présentation de l'étude de cas de l'Amérique	Consultant pour l'étude de cas de l'Amérique
	Centrale.	centrale.
10:30 - 11:00	Présentation de l'étude de cas de l'Amérique du	Consultant pour l'étude de cas de l'Amérique du
	Sud	Sud.
11:00 - 11:15	collation	
11:15 – 12:00	Questions & Réponses	Tous les participants
12:00 - 13:30	Présentation de la situation de la mise en œuvre	Représentant de CICA
	du R-PP d'Amérique du Sud, Amérique Centrale et	
	Caraïbes.	
	Discussion sur les préoccupations et propositions	Equipe de facilitateurs
	des Peuples Autochtones dans le processus de	
	préparation à REDD+ et la mise en œuvre du R-PP.	
	(présenté les 23 et 24 août).	
	• Identification de 3 aspects positifs et négatifs	
	par pays (15min)	
	• Discussions par régions (2 groupes):	



HEURE	ACTIVITE	RESPONSABLES
	regroupement, hiérarchisation, consensus sur	
	10 aspects positifs et 10 négatifs. (45min)	
13:30 - 14:30	Déjeuner	
14:30 - 16:30	suite	
	Plénière	
	Présentation de chaque groupe (1 heure)	
	• Priorisation en plénière: 5 aspects positifs et 5	
	aspects négatifs. (1.5 heure)	
16:30 - 16:45	collation	
16:45 - 18:30	Accords généraux / Définir le positionnement	
	(Conditions pour REDD+, Financement pour les	
	Peuples Autochtones, etc.)	
18:30 - 19:00	Discours de clôture	
19:30 – 20:30	Dîner	

23 août 2012

HEURE	ACTIVITE	RESPONSABLES
08:30 - 09:00	Inscription des participants autochtones, autres	Secrétariat de l'évènement
	participants et observateurs	
		Comité de Direction
09:00 - 09:20	Discours liminaire	Edwin Vasquez - COICA
		Benoit Bosquet – FCPF/FMT
		Représentant du MINAM
	Cérémonie de clôture	
09:20 - 09:40	Présentation des participants	
09:40 - 10:00	Explication de la méthodologie et des objectifs du	
	Dialogue Régional et de la réunion interne.	Facilitateurs
10:00 - 10:40	Panel 1: Cadre d'action du FCPF • Aperçu général du FCPF et la participation des Peuples Autochtones.	Benoit Bosquet, FCPF-FMT
10:40 - 11:15	Questions & Réponses	Tous les participants
11:15 – 11:30	collation	
11:30 – 12:30	 Panel 2: Garanties environnementales et sociales Application pour le FCPF et les pays REDD parties aux décisions de Cancun et Durban sur le Peuples Autochtones et la DDPA. 	Kenn Rapp, FCPF-FMT / Marie Brown, BM



HEURE	ACTIVITE	RESPONSABLES
	• Comment sont appliquées les politiques de garanties dans les sphères environnementales et sociales en les processus de mise en œuvre de R-PP et REDD+ en Amérique Latine.	Alonso Zarzar, BM
12:30 – 13:30	Questions & Réponses	
13:30 – 14:30	Déjeuner	
14:30 – 16:00	Panel 3: le FCPF et les processus actuels • Le FCPF et les multiples partenaires de mise en œuvre.	 Benoit Bosquet, FCPF-FMT /María da Cunha, BID / Pierre-Yves Guedez, PNUD Kenn Rapp, FCPF-FMT
	 Mise en jour sur l'ensemble des documents de préparation du FCPF pour REDD+. Modalités du Programme de Renforcement des Capacités pour les Peuples Autochtones. 	Peter Saile, FCPF-FMT
16:00 – 16:45	Questions & Réponses	
16:40 – 17:00	collation	
17:00 – 19:00	 Panel 4: Préoccupations et propositions des Peuples Autochtones. Présentation de l'étude de cas de l'Amérique Centrale et ses principales recommandations. Présentation de l'étude de cas sur l'Amérique du Sud et ses principales recommandations. Préoccupations et propositions des Peuples Autochtones concernant le processus de préparation pour REDD+ et la mise en œuvre du R-PP. 	 Consultant pour l'étude de cas de l'Amérique centrale. Consultant pour l'étude de cas de l'Amérique du Sud. Représentant des Peuples Autochtones
19:30 – 20:30	Dîner	

24 août 2012

HEURE	ACTIVITE	RESPONSABLES



09:00 - 13:00	Réunion interne des Peuples Autochtones	Dirigeants autochtones
13:00 – 14:00	Déjeuner	
	Suite de la réunion interne des Peuples Autochtones	Dirigeants autochtones
16:00 -18:00	Dialogues Peuples Autochtones & FCPF • Présentation en plénière • Discussion et accords	Facilitateurs
18:00 – 19:00	Lecture des accords	Facilitateurs et Comité de Direction
19:00 – 19:30	Clôture	
20:00 – 21:00	Dîner	



6.2 Liste des participants

	_ ,	
Pays et organisations	Prénom et nom	
Pays	d'Amérique centrale	
MEXIQUE / RITA	Jose Antonio Medina	
MEXIQUE / RITA	Gisela Flores Quiroz	
MEXIQUE/RMIBLAC	Berenice Sanchez	
GUATEMALA/CICA	Ramiro Batzin	
GUATEMALA/CICA	Marvin Chirix	
EL SALVADOR/CICA	Alfredo Ernesto Rivera Melgar	
EL SALVADOR/RMIBLAC	Nestor Wladimir Perez Valiente	
HONDURAS/CICA	Jose Bayardo Aleman	
HONDURAS/	Maria Esperanza Meza Pineda	
HONDURAS/CIMA	Jairo Wood	
NICARAGUA/CICA	Doris Borst	
NICARAGUA/REMIBLAC	Galvis Nicho Nihimaya	
NICARAGUA/CIMA	Jorge Fedrick	
COSTA RICA/CICA	Donald Rojas	
COSTA RICA/RMIBLAC	Ana Iris Elizondo Maroto	
COSTA RICA/CIMA	Alancay Morales	
PANAMA/COONAPIP	Candido Mezua Salazar	
PANAMA/RMIBLAC	Florina Lopez Miro	
PANAMA/CIMA	Nelson De León Kantule	
MEXIQUE / RITA	Jose Antonio Medina	
MEXIQUE / RITA	Gisela Flores Quiroz	
Pays d'Amérique du Sud		
COLOMBIE/OPIAC	Henry Cabria Medina	
COLOMBIE/OPIAC	Diana Alexandra Gonzales Aguilar	
COLOMBIE/ONIC	Carmen Pimienta Cote	
ARGENTINE/Confédération Mapuche	David Sarapura	
ARGENTINE/	Carol Alejandra Soae	
ARGENTINE/Org. del Pueblo Warpe-San Juan	Paz Argentina Quiroga	



CHILI Maria Teresa Huentequeo Toledo BOLIVIE Maria Eugenia Choque BOLIVIE Jaime Retamozo BOLIVIE Celin Quenevo PARAGUAY Faustina Sosima Alvarenga Peres PEROU Nadesca Pachao Ayala	CHILI / REMIB-LAC	Hortencia Hidalgo Caceres
BOLIVIE Jaime Retamozo BOLIVIE Celin Quenevo PARAGUAY Faustina Sosima Alvarenga Peres PEROU Nadesca Pachao Ayala	СНІЦІ	Maria Teresa Huentequeo Toledo
BOLIVIE Celin Quenevo PARAGUAY Faustina Sosima Alvarenga Peres PEROU Nadesca Pachao Ayala	BOLIVIE	Maria Eugenia Choque
PARAGUAY Faustina Sosima Alvarenga Peres PEROU Nadesca Pachao Ayala	BOLIVIE	
PARAGUAY Faustina Sosima Alvarenga Peres PEROU Nadesca Pachao Ayala	BOLIVIE	Celin Quenevo
PEROU Nadesca Pachao Ayala	PARAGUAY	Faustina Sosima Alvarenga Peres
·		
PEROU Benito Calixto Guzmán		Benito Calixto Guzmán
PEROU Alberto Pizango Chota	PEROU	
GUYANE Jeanne Sharon Atkinson	GUYANE	
GUYANE Laura George	GUYANE	Laura George
GUYANE Lawrence Anselmo	GUYANE	Lawrence Anselmo
SURINAME Sirito-Yana, Aloema	SURINAME	Sirito-Yana, Aloema
SURINAME Carlo Lewis	SURINAME	Carlo Lewis
SURINAME Helouise, Agnes Stuger	SURINAME	Helouise, Agnes Stuger
COLOMBIE/OPIAC Henry Cabria Medina	COLOMBIE/OPIAC	Henry Cabria Medina
COLOMBIE/OPIAC Diana Alexandra Gonzales Aguilar	COLOMBIE/OPIAC	Diana Alexandra Gonzales Aguilar
COLOMBIE/ONIC Carmen Pimienta Cote	COLOMBIE/ONIC	Carmen Pimienta Cote
OBSERVATEURS – POINTS DE CONTACT FCPF-BM	OBSERVATEURS :	– POINTS DE CONTACT FCPF-BM
MEXIQUE Ana Karla Perea Blázquez	MEXIQUE	Ana Karla Perea Blázquez
PARAGUAY Sandra Aranda	PARAGUAY	Sandra Aranda
SURINAME Jerrel Pinas	SURINAME	Jerrel Pinas
NICARAGUA Javier Gutierrez	NICARAGUA	Javier Gutierrez
PARTICIPANTS DE COICA		
EQUATEUR Edwin Vasquez	EQUATEUR	Edwin Vasquez
EQUATEUR Diego Escobar	EQUATEUR	Diego Escobar
EQUATEUR Arlen Ribiera	EQUATEUR	Arlen Ribiera
POINTS DE CONTACT AUTOCHTONES DE FCPF-BM		
AFRIQUE Nanta Mpaayei		
ASIE Kittisak Rattanakrajangsri	ASIE	Kittisak Rattanakrajangsri
PANAMA Onel Masardule	PANAMA	Onel Masardule
Facilitateurs internationaux		
PEROU Hugo Che Piu		
PEROU Liliana Lozano	PEROU	Liliana Lozano



BRESIL	Andre Silva Dias
ETATS-UNIS	Joshua Lichtenstein
Belgique/Université de Louvain	Deborah Delgado
PEROU/CARE	Rodrigo Arce
Orgar	nismes internationaux
BANQUE MONDIALE	BENOIT BOSQUET
BANQUE MONDIALE	KENN RAPP
BANQUE MONDIALE	PETER SAILE
BANQUE MONDIALE	MARIE BROWN
BANQUE MONDIALE	CAROLINA HOYOS
BANQUE MONDIALE	JULIUS THAYER
BID	MARIA DA CUNHA
BID	HANA USIMA
BID	DEANNE BARROW
BID	CARLOS PERAFAN
BID	JAIME FERNANDEZ-BACA
PNUD	Mr. PIERRE-YVES GUEDEZ
FAO	Mr. ALBERTO SANDOVAL
Participants des organisation	ns autochtones autofinancées - observateurs
SURINAME/Pueblos Saramaka	Hugo Jabini
SURINAME/Pueblos Saramaka	Zaria Eenig
SURINAME/VIDS	Loreen Jubitana
SURINAME/VIDS	Marie-Josee Artist
ANGLETERRE/Forest People Programme	Conrad Feather
ETATS-UNIS/EDF	Christopher W. Meyer
PNUD/Surinam	Anuscka Levant
PNUD/Surinam	Nicolaas Stiefen Petrusi
PEROU/Gouvernement régional - Loreto	Marco Antonio Celis Salinas
PEROU/Gouvernement régional - Loreto	Maritza Ramirez Tamani
BOLIVIE/IBIS	Elisa Canqui



6.2. Déclaration de Lima

Déclaration des Peuples Autochtones de Abya Yala Lima, Pérou, 24 août 2012

Les représentants des Peuples Autochtones de Abya Yala, regroupés dans la Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica - COICA, la Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas CAOI, el Consejo Indígena de Centro América CICA, el Consejo Indígena de Meso América CIMA, la Red de Mujeres Indígenas por la Biodiversidad RMIB, el Consejo de Todas las Tierras, Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas, les représentants du Peuple Saramaka et autres représentants du Peuple Saramaka et autres délégués de Peuples Autochtones qui souscrivent à cette déclaration, dans le cadre du « Dialogue Régional entre les Peuples Autochtones et le Fonds de Partenariat pour la Réduction des Émissions de Carbone Forestier (FCPF) de la Banque Mondiale » qui s'est tenu à Lima au Pérou du 22 au 24 août 2012, à la suite d'une profonde analyse menée sur la politique des gouvernements en lien à l'élaboration, la mise en œuvre et l'application de la politique de REDD+ dans la région.

Considérant que la mise en œuvre des processus REDD+ en Abya Yala a signifié la violation des droits fondamentaux des Peuples Autochtones, nous réitérons à la Banque Mondiale, au FCPF et à son Comité des Participants nos propositions générales suivantes.

Nous avons examiné la Politique Opérationnelle 4.10 de la Banque Mondiale sur les Peuples Autochtones. Les expériences nous montrent que de telles politiques ne traitent pas les différentes situations en matière de Droits Collectifs qui affectent les Peuples Autochtones dans les pays de la région et qu'elle doit être harmonisée avec la Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA).

Les Peuples Autochtones réaffirment que cette Déclaration (DNUDPA) est l'instrument qui stipule les droits minimaux et constitue dans le même temps un instrument fondamental pour le dialogue national et multilatéral fondé sur la bonne foi. Toutefois, cet instrument n'a pas été respecté ni appliqué par les gouvernements dans une grande partie de la région. De la même manière et malgré ses limites, la Convention 169 de l'OIT sur les Peuples Autochtones et Tribaux dans des pays indépendants reste un instrument valide qui doit être respecté, promu et appliqué. Ainsi, les Etats et la Banque Multilatérale doivent respecter la jurisprudence (Cas Saramaka, Awas Tigni, Sarayaku entre



autres) en matière de Droits des Peuples Autochtones qui établit la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) et qui fait partie des « accords internationaux » qui engagent les états latino-américains. Concernant l'harmonisation des législations internes de chaque pays avec ses obligations internationales en matière de Droits Humains des Peuples Autochtones, nous exigeons que ceci constitue une condition préalable à l'approbation des projets REDD+ dans nos pays.

Les Peuples Autochtones réaffirment le droit inhérent et imprescriptible sur nos terres, territoires et ses ressources au titre de l'article 28º de la DNUDPA.

Les Peuples Autochtones réaffirment le Droit à l'Auto-détermination qui nous est conféré et qui a été reconnu récemment par la résolution de l'Assemblée Générale des Nations-Unies pour la mise en œuvre universelle de ce droit et reconnu de la même manière par l'article 3º de la DNUDPA, ainsi que dans la « Déclaration du Droits au Développement » et comme le stipule sans équivoque l'article 1º du Pacte des Droits Civils et Politiques et l'article 1º du Pacte des Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

Ainsi, nous vous soumettons les propositions suivantes:

1. A la lumière de l'expérience en matière de préparation, mise en œuvre et application des R-PP sur les politiques de REDD, les Peuples Autochtones d'Amérique Latine et des Caraïbes considèrent qu'il est impératif d'établir un *Protocole International (Principes, règles et processus)* pour la relation institutionnelle et permanente entre la Banque Mondiale, le FCPF et les Peuples Autochtones sur la mise en œuvre des mécanismes et processus REDD+ dans toutes ses étapes, qui soit basé sur la Déclaration des Nations-Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (DNUDPA).

Nous considérons que ce Protocole International doit être établi sur la base d'un dialogue direct, transparent, équitable et de bonne foi entre la Banque Mondiale et les Peuples Autochtones de Abya Yala, à travers des organisations présentes à ce dialogue et ouvert à d'autres, via un processus qui doit recevoir l'appui du FCPF et établi conjointement avec nos organisations.

2. Les processus REDD+ ne doivent pas être poursuivis ou mis en place dans les pays qui ne respecteraient pas les Droits Collectifs et territoriaux de nos Peuples, ni n'ayant effectué les consultations nécessaires avec la participation effective des Peuples, ou là où il y a un manque de mécanismes institutionnels pour la préparation et l'application de REDD+ jusqu'à ce que ces droits fondamentaux soient respectés et garanties avec des évaluations indépendantes. Sur qui part sur de mauvaises bases ne pourra s'améliorer dans les étapes ultérieures.



- 3. Concernant la révision de la *Directive Opérationnelle 04.10 de la Banque Mondiale sur les Peuples Autochtones,* nous refusons qu'elle soit diluée ou disparaisse dans une norme sur les « Communautés locales ». Notre solidarité à leur endroit implique de ne pas réduire les droits mais au contraire d'élargir à ces communautés ce qui a déjà été obtenu par nos Peuples.
- 4. Concernant le renforcement des capacités et la relation directe et institutionnelle entre les Peuples Autochtones, le FCPF et la Banque Mondiale, les organisations autochtones regroupées autour de la Coordinadora de las Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica COICA, la Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas CAOI, el Consejo Indígena de Centro América CICA, Consejo Indígena de Meso América CIMA, la Red de Mujeres Indígenas por la Biodiversidad RMIB, el Consejo de Todas las Tierras, Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas, les représentants du Peuple Saramaka et les autres délégués qui souscrivent à cette déclaration, allons constituer une équipe avec les organisations pertinentes pour établir et mener les activités dénommées « Intermédiaires Régionaux ». Ceci sera présenté de manière formelle à la Banque Mondiale et au FCPF dans un délai qui n'excédera pas 30 jours. Nous demandons leur appui au processus autochtones à ces entités aux fins de permettre sa réalisation.

Pour conclure, nous réaffirmons notre ferme disposition au dialogue avec la Banque Mondiale et le FCPF aux fins de définir la portée et le contenu du Protocole International, lequel doit constituer le socle pour une relation stable et durable dans le futur, c'est pourquoi nous proposons la poursuite de ce dialogue avec un nouveau calendrier après le Dialogue global de décembre 2012 à Doha.

Lima, 24 août 2012

Coordinadora de Organizaciones Indígenas de la Cuenca Amazónica COICA Coordinadora Andina de Organizaciones Indígenas CAOI Consejo Indígena de Centro América CICA Consejo Indígena de Meso América CIMA Red de Mujeres Indígenas por la Biodiversidad RMIB Consejo de Todas las Tierras Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas